

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2408

Attribution d'une subvention d'équipement de 8 500 euros à la SASP LHC Les Lions pour la réalisation de nouvelles loges à la patinoire Charlemagne à Lyon 2e - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2408 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 8 500 EUROS A LA SASP LHC LES LIONS POUR LA REALISATION DE NOUVELLES LOGES A LA PATINOIRE CHARLEMAGNE A LYON 2E - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) ».

Je vous rappelle que « Lyon Hockey Club Les Lions » est une Société anonyme sportive professionnelle (SASP), ayant pour objet principal l'organisation et la promotion de la pratique du hockey sur glace, ainsi que la gestion d'équipes de hockey sur glace.

Le « LHC Les Lions » évolue depuis de nombreuses années au plus haut niveau de pratique national (Ligue Magnus depuis 2014 et divisions nationales auparavant).

Afin de l'aider dans le développement de ses objectifs sportifs, la Ville de Lyon met à disposition du « LHC Les Lions » les installations de la patinoire Charlemagne, située 100 cours Charlemagne à Lyon 2^e, par convention d'occupation temporaire en date du 18 février 2016, d'une durée de 3 ans et moyennant une redevance de 14 000 €par an.

D'une surface totale de 2 800 m², ces installations comprennent le plan de glace, le hall d'accueil et la billetterie, un chapiteau sur la coursive Nord, un espace VIP, les vestiaires, douches et sanitaires.

Les loges « VIP », structures d'accueil du public offrant des prestations de services haut de gamme, situées côté coursive Nord, sont actuellement saturées et leur nombre ne répond plus à une demande croissante.

La SASP souhaite donc installer de nouvelles loges côté coursive Sud, sous la forme de structures démontables n'entraînant pas de modifications structurelles du bâti existant. Ces nouvelles loges permettront d'accueillir 72 places assises. Deux espaces « réserve et buvette » sont aussi prévus, se situant de chaque côté des nouvelles loges.

Une demande d'autorisation de travaux a été déposée par « LHC Les Lions » et sera validée courant août. Les travaux se dérouleront à l'automne 2016.

La SASP « LHC Les Lions » a formulé une demande d'aide financière municipale d'un montant de 20 000 € pour ce projet de réalisation de nouvelles loges, dont le budget s'élève à 67 500 €

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le rayonnement du hockey professionnel à Lyon, je vous propose de lui allouer une subvention d'investissement de 8 500 € sur les crédits inscrits au budget 2016, qui sera complétée à hauteur de 11 500 € sur le Budget 2017, sous réserve des inscriptions budgétaires, portant ainsi à 20 000 € la participation totale de la Ville de Lyon sur ce projet.

Je vous propose également de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la SASP « LHC Les Lions ».

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention d'investissement de 8 500 € est allouée à la SASP « LHC Les Lions », pour la réalisation de nouvelles loges (sous forme de structure démontable) à la patinoire Charlemagne à Lyon 2^e.

2- L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SASP « LHC Les Lions », est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 77242, article 20421, fonction 40, programme SPCLUBS, opération 60046571.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT